

Procès-Verbal n° 02/2023

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2023

Le 1^{er} mars 2023,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 27 février 2023, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Étaient présents ou représentés : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET (procuration), Alain BRUCHEZ, Aurélie PHILIP, Arnaud TESSIER, Pascale VULIN.

Absent(es) excuse (es) : Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Laurence LEUILLIER.

Secrétaire de séance : Alain BRUCHEZ.

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

⇒ Délibérations

- Révision du loyer Chez Fauraz
- Autorisation d'occupation du domaine public - AMAP 100 bornes

⇒ Questions diverses

DELIBERATIONS

⇒ **Révision du loyer Chez Fauraz**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la révision du montant du loyer de l'appartement communal selon la formule ci-dessous :

Loyer année 2022 X Indice de Référence des Loyers (4^{ème} trimestre année 2022)

Indice de Référence des Loyers (4^{ème} trimestre année 2021) = Loyer année N

Soit : $994.21 \text{ €} \times \frac{137.26}{132.62} = 1028.99 \text{ €}$

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, décide de réviser, à compter du 1^{er} janvier 2023.

La délibération est votée favorable à l'unanimité.

⇒ **Autorisation d'occupation du domaine public - AMAP 100 bornes**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association AMAP 100 Bornes recherche un lieu afin de réaliser un marché de producteurs locaux de 18h à 21h aux dates suivantes :

- Jeudi 02 Mars 2023, jeudi 04 Mai 2023, jeudi 06 Juillet 2023, jeudi 07 Septembre 2023 et jeudi 07 Décembre 2023.

Monsieur le Maire propose de louer le parking de la salle polyvalente, au prix de 1€ la soirée.

En cas de mauvais temps l'association sera autorisée à occuper la salle polyvalente, pour 10€ la soirée avec 2 gratuits par an.

Il propose d'établir une autorisation d'occupation du domaine public avec l'association.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, accepte de louer, à l'association AMAP 100 BORNES le parking de la salle polyvalente au prix de 1€ la soirée et en cas de mauvais temps l'association sera autorisée à occuper la salle polyvalente, pour 10€ la soirée avec 2 gratuits par an. Autorise Monsieur le Maire à signer l'autorisation d'occupation du domaine public

La délibération est votée favorable à l'unanimité.

DIVERS

★ Four à pain

L'inauguration du four à pain aura lieu le samedi 06 mai 2023 à 11h00

★ Voirie

Des reprises de goudron suite à des fissures seront à prévoir en 2023.

★ Chats

5 chats sauvages Chez Fauraz sont stérilisés aux frais de la commune.

★ Scolaire/périscolaire

- Les Maires et les Commissions scolaires des communes de Vovray en Bornes et du Sappey ont décidé de reprendre le périscolaire à partir du 1^{er} septembre 2023.
- Pour la rentrée 2023/2024, 142 élèves sont inscrits à l'école. Une ouverture de classe est prévue.

Clôture de la séance à 21h15.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du

Le Maire
Pierre GAL



Le secrétaire de séance
Alain BRUCHEZ

PO Suaton Lanza